

FRANÇAIS *PONTE*, OU DISTINGUER POUR UNIR

Jean-Paul CHAUVEAU

La distinction est souvent le premier pas vers la séparation et la division. On peut aussi concevoir la distinction lexicématique comme une opération méthodique préliminaire destinée à favoriser la conjonction étymologique. Le TLF fait deux subdivisions dans l'article *ponte* s.m. selon que le substantif désigne une chose : « au jeu de l'homme, as de cœur ou de carreau quand on joue dans l'une ou l'autre de ces couleurs » ou bien désigne une personne : « dans un jeu de hasard (baccara, pharaon, roulette, etc.), personne qui joue contre le banquier » et, par extension, en emploi familier « homme riche, important, faisant autorité ». Et ce mot polysémique est donné comme un déverbal de *ponter* v. tr. « miser ». Rob 1985 distingue deux homonymes : *ponte* n.m. « chacun des joueurs qui jouent, parient contre le banquier, dans un jeu de hasard (baccara, chemin de fer, roulette...) ; (vieux) gros joueur ; (moderne) personnage important », et *ponte* n.m. « (anciennement) as de cœur ou de carreau, quand on joue dans ces couleurs, au jeu de l'homme », dont le premier est tenu aussi pour un déverbal de *ponter* « v. tr. miser ; v. intr. jouer contre celui qui tient la banque, être ponte, au baccara, à la roulette » et le second un emprunt de l'espagnol *punto* « point ».

Comme on ne s'y attendrait pas dans des descriptions lexicographiques, c'est l'étymologie qui décide de l'homonymie ou de la polysémie. Le TLF suit sur ce point le FEW qui classe *ponter* et sa conversion *ponte* m. sous *pōnēre* (FEW 9, 161a et note 4), innovation de Wartburg en 1958, enregistrée aussitôt dans BIWbg, suivis par Dauzat (1964), Picoche (1971) et Baumgartner/Ménard (1996). Rob (1985) suit la tradition, inaugurée en 1898 par DG et continuée par Dauzat, qui distingue *ponte* s. m. « au pharaon, au baccarat, etc., chacun de ceux qui jouent contre celui qui tient la banque », conversion de *ponter* v. intr. « jouer contre celui qui tient la banque », donné comme d'« origine inconnue », et *ponte* s.m. « à l'homme, l'as de cœur, de carreau, quand on fait jouer en cœur, en carreau » qui est « emprunté de l'espagn. *punto*, point, as ». DG instaurait ainsi la disjonction entre deux *ponte* s.m. que Littré réunissait antérieurement dans un seul article auquel était affecté comme étymon « espagn. *punto*, point, as » et qui devenait l'étymon de *ponter* v.n. « mettre de l'argent sur les cartes contre le banquier, au pharaon, au trente et quarante ». C'est à Littré que se rattachait en 1928 Gamillscheg (Gam) qui faisait venir les deux substantifs masculins *ponte* « aus spanisch *punto* 'Spieler' u. ä., das mit frz. *point* eins ist ». La seconde édition de 1969 maintient le polysème, mais inverse les rapports entre le

substantif masculin *ponte* et le verbe *ponter* qui devient la tête, en tant que « angepaßtes nprov. *pountà* dass., *ponchar*, **pontar*, zu frz. *point* ». Ainsi l'étymon lointain reste le latin *pūctum*, mais l'étymon proche devient l'occitan *pountà* (Gam²).

Au fond les étymologistes ne sont pas sortis du cercle enchanté circonscrit par Le Duchat, dans la réédition du Dictionnaire étymologique de Ménage en 1750 :

- *ponte*. On appelle ainsi un As rouge au jeu de l'Homme, quand il est triomphe. De l'Espagnol *ponto*, parce que la figure de cette carte, qui est en Espagne une tasse ou un denier ne paroît qu'un point par rapport aux As noirs, qui sont une épée et un bâton. Le Duchat.

- *ponter*. Terme de Bassette. De *ponitare*, augmentatif de *ponere*. Le joueur y est appelé *ponteur*, parce qu'il met son argent sur certaine carte qu'il a choisie au hasard. Le Duchat. (Mén 1750, 341).

Les latins *pūctum* et *pōnēre* deviennent les étymons lointains, entre lesquels on répartit les deux homonymes, ou bien dont l'on ne retient qu'un seul auquel on rattache tout le matériel ou bien un seul des homonymes, l'autre devenant d'origine inconnue. Pour compliquer le tableau, les étymons proches peuvent être espagnols ou occitans.

Distinguons en adoptant l'ordre d'apparition chronologique.

1. PONTE, TERME DU JEU DE L'HOMBRE.

L'homme est un jeu de cartes d'origine espagnole avérée dont le nom est attesté en français depuis 1657, selon le TLF, mais dont la pratique s'est développée en France dans le dernier quart du 17^e siècle, comme en témoignent les traités et manuels qu'il a suscités depuis cette époque. Le plus marquant est un ouvrage anonyme qui est « signé à la p. 59 : L.C.D.M. = Le chevalier de Méré », selon le catalogue de la BnF, et qu'on attribue donc à Antoine Gombaud, Chevalier de Méré, *Le Jeu de l'homme comme on le jouë aujourd'huy à la Cour, & comme on le doit jouë par tout. Reveu, corrigé & augmenté en cette dernière édition*, Paris, Claude Barbin, 1682 (= Méré 1682). C'est une réédition corrigée d'une édition princeps antérieure de quelques années : *Le jeu de l'homme*, Paris, 1674 (= Méré 1674), selon le même catalogue et qui est l'œuvre du même auteur (cf. Mora Charles 1993, 254-5). Cette première édition, que je n'ai pas consultée, a été piratée anonymement en 1679, en Hollande : *Le jeu de l'homme*, La Haye, Pierre Hagen, 1679 (= Méré 1679), et en 1695, en Allemagne, sous forme bilingue : *Le Jeu De L'Homme, Comme il se jouë à present. Oder Beschreibung des L'Ombre-Spiels/ Auff die neueste Manier*, Halle, Simon Johann Hübner, 1695 (= Méré 1695). Ces deux éditions livrent le même texte français, dont une version hollandaise de 1735 donne une graphie modernisée : *Le royal Jeu de l'Homme et celui du Piquet, Augmentez de celui des Eschets, et d'un nouveau Jeu de l'Homme, comme on le jouë presentement à la Cour et à Paris ; et autres nouvellement inventez*, Amsterdam, Louis Foubert, 1735 (= Méré 1735). Par commodité, je citerai les données de 1679 (référéncées : Méré 1679), mais celles-ci sont des reprises de l'édition princeps de 1674.

On rencontre, dans les plus anciennes présentations de ce jeu, des attestations de mots français antérieures aux premières dates qu'en donne la lexicographie, mais c'est probablement dû au fait qu'il s'agit sinon du premier, du moins de l'un des premiers traités d'un jeu de cartes. En voici quelques exemples:

– *couleur* s.f. « chacune des quatres marques aux cartes » (seulement dp. 1694, selon TLF) :

- « Il ne faut pas que j'oublie de dire Carreau, ou je le jouë de Carreau, avant que je voye mes Cartes ; si je venois à l'oublier, le premier qui parleroit nommeroit la couleur, et d'un beau port, j'en ferois un bien laid par ma negligence. » (Méré 1679, 14 ; autres exemples pp. 19, 31).

– *levée* s.f. « cartes que l'on ramasse après chaque coup gagné » (seulement dp. 1680, FEW 5, 281a ; TLF) :

- « Il ne faut pas mettre ses levées l'une sur l'autre, il faut les placer de rang, afin qu'en jettant le veuë dessus on en sçache aisement le nombre. Les Espagnols n'y manquent jamais. » (Méré 1679, 17).

– *rentrée* s.f. « carte(s) que l'on tire du talon et que l'on substitue à une ou à des cartes de la donne initiale » (seulement dp. Ac 1694, FEW 4, 777a ; TLF) :

- « Il ne faut gueres jouer sans avoir beau Jeu, et qui se fie trop aux rentrées fait bien des Bestes. » (Méré 1679, 23).

– *faire la beste / faire des bestes* « perdre une/des partie(s) », qui ne serait connu que depuis 1798 selon le TLF (s.v. bête II. A. 2. c.):

- « Depuis que je jouë chés Madame Mazarin, je n'ay pas eu six fois le spadille [sic, lire l'espadille]; le baste vient plus souvent, mais [290] c'est un fourbe qui m'engage mal à propos, et qui me fait faire la beste. » (fin 1676/déb. 1677, Saint-Evremond 1967, 289-290).

- « Je prends autant de Cartes que j'en ai ecarté ; par ce que si j'en prenois plus ou moins je ferois la Beste » (Méré 1679, 13-14 ; autres exemples pp. 34, 35) ; « Il ne faut gueres jouer sans avoir beau Jeu, et qui se fie trop aux rentrées fait bien des Bestes. » (ibid., p. 23).

– *la beste* « perte de la partie »

- « Si celuy qui ecarte après l'Hombre a quelques Matadors, il prend volontiers autant de Cartes qu'il juge à propos pour se faire beau Jeu ; mais s'il n'a point de Matador, il doit tousjours laisser cinq Cartes pour le dernier qui ne peut ecarter qu'à son rang, sur peine de la Beste. » (Méré 1679, 17 ; autre exemple p. 18).

Mais la locution est attestée antérieurement dans un autre jeu de cartes : « ...il fait perdre celuy qui a fait jouer, c'est ce que l'on dit faire la Beste, à cause qu'il faut qu'il double le jeu, d'autant d'argent qu'il y a en a » (« Le jeu de l'Homme autrement dit la Beste » in : *La maison des jeux academiques* ; Paris : Estienne Loyson ; 1665, p. 73). Et elle est déjà enregistrée par Fur 1690, s.v. beste ; voir FEW 1, 341b, *bestia* et note 15 pour sa diffusion ultérieure.

–*levé* s.m. « cartes que l'on ramasse après chaque coup gagné » :

- « Les trois Matadors, l'Espadille, la Manille, et le Basta, sont à l'Hombre, ce que sont à l'homme le Roy, la Dame et le Valet de Triomphe, et font le mesme effet, si bien que celui qui les a, est asseuré de trois levez. » (Méré 1679, 10 ; autre exemple p. 25).

Cette attestation fait le lien entre mfr. *levé* m. « cartes qu'on ramasse après chaque coup gagné » (1534, Rab 1, 5) et les données contemporaines dispersées dans les parlers régionaux (voir FEW 5, 281a) jusqu'au Québec (Lavoie 3099 : *levé* « levée (aux cartes) »).

Mais ce sont les hispanismes qui forment essentiellement la terminologie du jeu et, dans au moins un cas (voir *gano*), l'emploi du terme espagnol est de règle, tout équivalent entraînant une pénalité :

– *baste* s.m. « as de trèfle, à certains jeux de cartes, comme l'hombre et le quadrille » (dp. 1674, Cioranescu 231 ; seulement dp. 1680, TLF) :

- « Depuis que je joüe chés Madame Mazarin, je n'ay pas eu six fois le spadille [sic, lire l'espadille]; le baste vient plus souvent » (fin 1676/déb. 1677, Saint-Evremond 1967, 289).

- « Le troisième Matador, est l'As de Trèfle, qui se nomme le Basta, et c'est tousjours, la troisième Triomphe, comme l'As de Pique est tousjours la premiere. » (Méré 1679, 9-10 ; autre exemple p. 15).

La forme *basta* est une faute pour esp. *basto*, forme régressive à partir du pluriel *bastos* (1554), *bastones* (env. 1554), cf. cat. *bastons* pl. (1531), voir DiccEtCat 1, 722 ; *Corrom*² 1, 539. Le correspondant espagnol est régulièrement traduit en français par *bastons* par les dictionnaires polyglottes antérieurs (1609, 1629, 1639, 1647), voir NTLÉ 1497. On note une autre méprise dans Fur 1701 s.v. *hombre* : *beste*. Mais la forme qui va s'imposer est déjà présente chez Saint-Evremond, sans qu'on puisse assurer que cette forme remonte à l'original ou aux lectures qui en ont été faites.

– *codille* s.m. « action de faire cinq levées » (dp. 1676, Cioranescu 437 ; seulement dp. 1705, TLF ; 1708, FEW 2, 1450ab)

- « On fait sou[v]ent contre à l'Homme, et jamais on ne le fait à l'Hombre. Cependant on ne laisse pas de gagner sans faire contre, car on gagne quand on fait cinq levées, et mesme on gagne quand on ne fait que quatre, pourveu que les cinq mains qui restent soient partagées, que l'un en ait deux et l'autre trois, c'est ce qui s'appelle gagner de Codille. » (Méré 1679, 17 ; voir aussi ci-dessous s.v. *gano*).

D'esp. *codillo* s.m. « En algunos juegos de cartas, lance de perder quien ha entrado, por haber hecho más bazas que él alguno de los otros jugadores » (DRAE²²).

– *espadille* s.f. « as de pique dans le jeu de l'hombre » (dp. 1676, Cioranescu 664 ; [av. 1684, *espadrille* (Méré ds Guérin 1892)], *spadille* dp. 1691, TLF ; FEW 12, 143b).

- « Depuis que je joüe chés Madame Mazarin, je n'ay pas eu six fois le [sic] spadille » (fin 1676/déb ? 1677, Saint-Evremond 1967, 289)

- « L'As de pique est toujours [sic] l'Espadille et tousjours la premiere Carte du Jeu quelque couleur que soit la Triomphe. » (Méré 1679, 8)

D'esp. *espadilla* «as de espadas» (DRAE²²), diminutif de *espadas* pl. «uno de los cuatro palos de la baraja española, en cuyos naipes se representan una o varias espadas» (DRAE²²).

– *gano* interj. « interjection par laquelle on annonce à son partenaire de vous laisser le jeu » (dp. 1676, Cioranescu 742 ; dp. 1679, FEW 17, 467a).

• « Celuy qui defend, quand il a jetté une Carte, peut dire à son Compagnon Gano, c'est à dire lachez ; que s'il en fait difficulté, il peut luy dire avec de fiers regards jusques à trois fois, y no mas gano si se puede ; et quand il jouë une Dame gano del Rey, qui signifie lachés si vous pouvés, et ne prenés pas du Roy. Il est à remarquer, quil [sic] ne se peut servir que de ces termes pour se faire entendre, et que les equivalens sont interdits. Il faut donc dire Gano » (Méré 1679, 20 ; autres exemples pp. 19, 30, 31).

Cf. FEW 17, 467a : 'ist aus sp. *gano* « ich gewinne » entlehnt, da als ausruf im L'hombre-spiel gebraucht wurde. Der erste beleg steht in einer 'Relation d'un voyage d'Espagne', s. Boulan 73'). Déjà dans Fur 1701 s.v. *hombre* : *guano*.

– *hombre* s.m. « celui qui mène le jeu dans une partie d'hombre » (dp. 1657, Cioranescu 802 ; seit ca. 1680, Méré, s. Rich 1706, FEW 4, 457b) :

• « Si la triomphe est en noir, le deux de Pique, ou celui de Trèfle, est la Manille ; si la triomphe est en rouge, c'est le sept de Cœur ou celui de Carreau : de sorte que si l'Hombre, c'est-à-dire celui qui fait jouër, dit je le jouë de Pique, celui qui a le deux de Pique a la Manille ; s'il dit je le jouë de Trèfle, celui qui a le deux de Trèfle [sic] a la Manille, s'il dit, je le jouë de Cœur, celui qui a le sept de Cœur, a la Manille ; et s'il dit je le jouë de Carreau, celui qui a le sept de Carreau, a la Manille. » (Méré 1679, 9 ; autre exemple p. 33).

Le texte de Rich 1706, sur lequel se fonde le FEW, reproduit exactement celui de Fur 1701, mais il y ajoute la référence : 'V. le livre du jeu de l'hombre du Ch. Meré'.

– *manille* s.f. « carte maîtresse au jeu de l'hombre » (dp. 1682, Cioranescu 907 ; seulement dp. 1696, FEW 6/1, 127a, *malus*)

• « La Manille est tousjours la seconde Carte, mais elle n'est pas fixe et stable, comme l'Espadille, elle change selon qu'on nomme la couleur en rouge ou en noir. » (Méré 1679, p. 8).

D'esp. *malilla*, avec une dissimilation parallèle de celle de cat. *manilla* (FEW 6/1, 127a, *malus*; TLF).

– *matador* s.m. « l'une des cartes supérieures ou maîtresses du jeu de l'hombre » (dp. 1660, Cioranescu 945 et TLF ; seulement dp. 1701, FEW 6/1, 524a, *mattus*)

• « Madame Mazarin a les mains bonnes pour voler mes fiches et pour jeter une carte du talon, quand je jouë sans prendre avec quatre matadors » (fin 1676/déb. 1677, Saint-Evremond 1967, 290).

• « Avant que d'aller plus loin, il est bon de connoistre les Cartes, et d'en sçavoir la valeur. / Il y en a trois principales, qui s'appellent les Matadors, c'est-à-dire les meurtriers, à cause que ces Cartes assomment les autres. » (Méré 1679, 8 ; autre exemple p. 10).

D'esp. *matador*. Le TLF date le mot français du dictionnaire espagnol-français de César Oudin, en 1660. Mais Oudin ne mentionne que le mot espagnol : « Matador, triunfo matador, la triomphe qui emporte tout au ieu de cartes » (Oud 1660, 465). Dans la partie française il n'y a pas d'article *matador*, ni *hombre*, mais : « Triomphe, au jeu, triumpho, matador » (ibid. t. 2, 530).

On rencontre aussi dans ce traité du jeu de l'hombre des hispanismes qui n'ont pas été reconnus comme tels par la lexicographie française :

– *poule* s.f. « quantité d'argent ou de jetons qui résulte de la mise de chacun des joueurs et qui appartient à celui qui gagne le coup » (dp. 1665, FEW 9, 536b; TLF; seulement dp. 1668, Cioranescu 1154).

• « Je tire la Poule et vous me payez mes matadors » (Méré 1679, 14); « Quand il n'y a qu'une Poule celui qui fait la vole gagne encore autant que vaut la poule, par les autres qui luy payent par moitié, comme si la Poule est de cent jettons, ils en donnent chacun cinquante, et celui qui fait la vole en gagne deux cens » (Méré 1679, 15 ; autres exemples pp. 21-22 ; 32).

La première attestation signalée par Lindfors-Nordin (cf. TLF) se rencontre dans les règles du jeu de reversis, d'origine italienne : « ... l'argent dont l'on convient pour mettre au jeu, s'appelle la Poule, qui ne peut estre prise et gagnée que par le Quinola jetté en renonce sur le carreau, treffle ou pique [...] celui qui fait et leve le moins de cartes, où il n'y ait as, Valets, Dames ou Roys est payé par celui qui en a le plus levé d'autant d'argent qu'il y en avoit à la Poule [...] » (Reversis 1665, 74-75). Mais son correspondant italien *pùglia* s.f. « posta in un gioco d'azzardo » (dp. Magalotti (1637-1712), connu d'abord dans le contexte du jeu de l'hombre (cf. Battaglia), ne peut pas être primitif et il est traité comme un emprunt par le DEI : « *pùglia* f. (Magalotti) ; posta del gioco alle carte ; gettone ; cfr. nap. *puglia*, *poglia*, spagn. *polla*, fr. *poule* propriam. gallina (lat. *pulla*) evoluto da *jeu de la poule* ; venez. *pùglie brincoli* ». La forme du mot italien concorde bien moins avec le français qu'avec l'espagnol, langue de départ du jeu de l'hombre. Comme terme de jeu, le correspondant espagnol est attesté continûment pendant tout le 17^e siècle :

• « *polla*, en el juego, busca poyo ; pollo, de pullo latino » (Rosal 1601, NTLE 7797);

• « Engordar la *polla* en el juego, a que dio nõbre, es estar en la mesa buen monton para el que ganare el juego » (Covarrubias Orozco 1611, s.v. gordo) ;

• « *Polla*. En el juego del hombre y otros, se llama assi aquella porción, que se pone y apuesta entre los que juegan. Lat. *Ludis sponsio* [= mise de jeu] », illustré par un exemple de Manuel de León Marchante (1626/1631-1680) (Autoridades) ;

• « Quien puede tolar a aquellos Jugadores, que despues de aver ganado muchas *pollas* continuas, por la prima, que pierden, salen fuera de si, rompen las cartas, echan à rodar la mesa » (Señeri 1694, 305).

– *tenace* s.f. « réunion de deux cartes telles qu'elles prennent deux cartes de l'adversaire, s'il joue le premier » (dp. 1682, Cioranescu 1346 ; Lar 1876-1904, FEW 13/1, 194b-195a, *tenax*)

• « Quand on voit venir et qu'on a l'Espadille avec le Basta, ou celles là estant jouées [sic], deux autres qui fassent le mesme effet, on est assuré de faire deux mains et cela s'appelle avoir Tenace. » (Méré 1679, p. 23)

Les dictionnaires français ont mis très longtemps avant de reconnaître ce substantif et lui ont préféré une locution verbale telle que *être / demeurer tenace* où le mot est interprété comme *tenace* adj. « se dit au jeu de l'homme de celui qui, voyant venir avec deux cartes qui ne se suivent pas, est assuré de les faire toutes deux » (Ac 1694-Lar 1876, FEW 13/1, 194b). Il s'agit d'une adaptation de l'emprunt d'esp. *tenaza* s.f. « par de cartas con las cuales se hacen precisamente dos bazas en algunos juegos de naipes, esperando quien las tiene que venga el juego a la mano », *hacer alguien la tenaza* loc. verb. « ganar por medio de la tenaza en algunos juegos de naipes » (DRAE²²). Il faut déplacer ces données dans le FEW pour en faire un emprunt intra-roman sous une articulation spéciale consacrée à l'tard. *tenaces* pl. « tenailles » (8^e s.), à l'origine d'esp. *tenazas* f.pl., port. *tenaz* f. sg. (Corom² 5, 462 ; FEW 13/1, 195a). Il s'agit en effet de prendre l'adversaire « en tenaille ».

On rencontre aussi dans notre texte des hispanismes qui n'ont jamais été signalés par ailleurs ou bien qui n'ont eu qu'une brève existence en français :

–*renegado* s.m. « variante du jeu de l'homme »

• « il me semble qu'il [le jeu de l'homme] ne donne que trop d'emotion, et qu'il arrive souvent que les plus retenus y sont plus emportés, qu'il ne seroit à souhaiter. C'est ce qui fait qu'on l'appelle en Espagnol, el Renegado, comme qui diroit ce Diable de Jeu » (Méré 1679, 7-8)

D'esp. « *Renegado*. Juego del hombre entre tres, en que se reparten nueve cartas à cada uno » (Autoridades).

–*repuesta* adj. f. « (partie) remise » (dp. 1676, Cioranescu 1233)

• « L'Homme qui fait quatre levées gagne, si pas un de ceux qui defendent n'en fait quatre, c'est-à-dire, si l'un en fait deux et l'autre trois, mais quand l'un fait quatre levées et que l'autre n'en fait qu'une, l'Homme fait la Beste, bien que la partie est remise, et cela s'appelle, repuesta. » (Méré 1679, 16) ; « Je voy que celui qui jouë a quatre levés, que l'autre en a trois, et que j'en ay un, si je fais celui qui reste la partie est perdue, au lieu qu'elle est repuesta, si je le laisse faire à l'autre, ainsi je jouerois mal si je gardois une bonne Cart[e]. » (ibid. 19).

Manque FEW 10, 269. Il a pourtant été signalé dans la lexicographie : « Les autres mots particuliers à l'homme, ce sont la bête, la poule, respuesta [sic], guano » (Rich 1706-1759). C'est le terme espagnol lui-même : « *Reponer*. En el juego del hombre es poner otra tanta cantidad, quanta habia en la polla : lo qual sucede quando le empatan las bazas al que entró. [...] *Repuesta*. En el juego del hombre es la obligación que tiene el que entra de poner tanta cantidad, quanta habia en la polla, por no haber hecho las bazas que son precisas para ganar la. » (Autoridades).

–*comprados* s.m. pl. « variante du jeu de l'homme » (non signalé FEW 2, 969b, *com-părăre*)

• « On prend tant de Cartes qu'on veut, et ce n'est plus la coustume de les payer, comme on faisoit il n'y a pas long temps, et qu'on le pratique en Espagne où à cause de cela on les appelle Comprados » (1679, p. 21).

D'esp. « *Comprado*, ò *Compradillo*. s.m. Uno de los Juegos del hombre, que se juega entre quatro con ocho náipes, cada uno para si. Diósele este nombre, porque las ocho cartas que restan hasta quarenta, se compran y remátan en el que mas dá. Otras (segun se pone) no se pujan, sino que las compra el que entra, y las que dexa de robar, no tomando-las los compañeros, se precisa al último à que las robe y pague. » (Autoridades).

C'est dans ce cadre qu'il faut envisager l'origine de *ponte*. Selon le TLF, ce terme désigne, au jeu de l'homme, l'as rouge lorsqu'on joue en cœur ou en carreau, depuis 1682 ('Le Jeu de l'homme, comme on le jouë..., Paris, Cl. Barbin, p. 15 : « si la Triomphe est en rouge, la Ponte est la plus forte, c'est à dire l'As de coeur si la Triomphe est de coeur; et l'As de carreau, si elle est de carreau » ; p. 62 : « le Ponte, le Roy, la Dame »). On aura remarqué l'hésitation sur le genre du mot, tenue pour insignifiante. Elle ne l'est pas tant que cela, car il s'agit d'une adaptation d'une forme différente qui a existé parallèlement. Comparons ce texte tiré de la seconde édition à celui de la première, tel que le reproduisent de façon concordante les éditions pirates, en négligeant les variantes graphiques (y/i final et accents) :

• Méré 1682 : « si la Triomphe est en rouge, la Ponte est la plus forte, c'est à dire l'As de cœur si la Triomphe est de cœur ; et l'As de carreau, si elle est de carreau » ;

• Méré 1679, 9-10 ; Méré 1695, A 5 ; Méré 1735, 10) : « Après ces trois Matadors si la Triomphe est en rouge, le Ponto est la plus haute, c'est-à-dire l'As de Cœur, si la Triomphe est en Cœur ; et l'As de Carreau si la Triomphe est en Carreau. Ensuite viennent le Roy, la Dame, le Valet, le deux, le trois, le quatre, le cinq [sic 1679, mais : cinq 1695 et 1735], et le six. Il n'y a point de Ponto en noir, par ce que les As noirs ont un autre employ, mais les Rois de la couleur prennent la place du Ponto, après vient la Dame, le Valet, le sept, le six, le cinq, le quatre et le trois ».

Il est clair que le texte de 1682 a corrigé maladroitement le texte original de 1674 qui a été scrupuleusement recopié par les éditions étrangères. Le genre féminin, lors de la première apparition du mot dans le texte, est tributaire de celui du substantif homonyme *ponte* s.f. « action de pondre un ou des œuf(s) », tandis que le *ponto* s.m. des trois autres éditions représente la forme originelle qui a été francisée en *ponte* s.m. dès 1682, telle qu'elle s'est maintenue dans toutes les éditions ultérieures, comme l'indique le glossaire d'une réédition de la fin du siècle :

• « *ponte* : / C'est l'As de Carreau quand on jouë en Carreau, ou l'As de Cœur quand on jouë en Cœur. » (Méré 1699, 126).

Et c'est cette forme qui s'installe dans le lexique comme en témoignent les dictionnaires depuis le début du 18^e siècle :

• « *ponte* s.m. Terme du Jeu d'Homme. C'est la quatrième triomphe. C'est toujours l'as rouge lorsqu'on jouë en cœur, ou en carreau » (Fur 1701).

C'est clairement un emprunt de l'espagnol *punto*, attesté au même sens dans un dictionnaire espagnol/anglais de 1706 :

• « At the game of hombre on the cards, there are four matadores [...] They are the ace of spades, call'd spadilla, the ace of clubs, basto, the ace of trumps, punto [...] » (NTE 8062a). Et cet emploi repose sur un sens bien attesté antérieurement, au moins dès 1617, dans un dictionnaire semblable : « punto, lat. punctum ; angl. a pount, a moment, the size of a shoe, a stitch in sowing, also the ace at cards or dice » (NTLE 8060b).

Il faut donc en revenir à l'étymologie traditionnelle depuis Le Duchat : *ponte* s. m. comme terme du jeu de l'hombre, est un emprunt, au sens qu'il a dans ce jeu, d'espagnol *punto* s. m. « en ciertos juegos de naipes, as de cada palo » (DRAE²²), d'abord cité sous la forme *ponto* s.m., puis, très vite, adapté sous la forme *ponte* s.m., parallèlement à *basto* devenu *baste*. Les deux mots ont été adaptés en français, comme l'essentiel des termes du jeu, et non calqués en *point* et *baston*, à la différence de *poule*, par exemple. En conséquence il faudrait classer dans la section II.8. de l'article *punctum* du FEW, après frm. *punto* m. « point d'honneur » SSimon (9, 594a) : frm. *ponto* m. « au jeu de l'hombre, as de coeur ou de carreau quand on joue dans l'une ou l'autre de ces couleurs » (1674—1735, Chevalier de Méré, *Le jeu de l'hombre*, Paris, 1674 ; *Le royal Jeu de l'Hombre et celui du Piquet, Augmentez de celui des Eschets, et d'un nouveau Jeu de l'Hombre, comme on le joué presentement à la Cour et à Paris ; et autres nouvellement inventez*, Amsterdam, Louis Foubert, 1735, p. 10), *ponte* (dp. 1682, TLF).

2. PONTE TERME DU JEU DE LA BASSETTE, PUIS DU PHARAON.

Contrairement à ce que dit le FEW (9, 161a), en se référant à Barbier, le sens de *ponte* est toujours le même dans les ouvrages qui traitent du jeu de l'hombre et qui ne sont pratiquement que des rééditions. De ce fait, le sens de « chacun de ceux qui jouent contre celui qui tient la banque » qui se lirait dans un *Nouveau jeu de l'hombre* paru en 1703 doit être une erreur. Car ce sens est lié à un tout autre jeu de cartes, apparu en France vers la même époque, mais dont le lexique est notablement différent, même s'il peut y avoir des cas d'homonymie. Le jeu de cartes en question est la Bassette qui a été pratiquée à la Cour de France depuis au moins 1674, mais dont les premières descriptions ne commencent qu'en 1679. C'est originellement un jeu italien, la *bassetta*, qui a été interdit en France à partir de 1680, mais dont la pratique y a continué sous le nom de pharaon¹.

1. Cf. *Arrêt de la cour de parlement portant défenses à toutes personnes de tenir chez eux aucune Academie de Jeux publics, et particulièrement de donner à jouer aux jeux appelez le Hoca et la Bassette, à peine de trois mille livres d'amende, et d'y joüer*, Paris, François Muguet, 1680 ; « A propos de Jeu il n'y a plus de Bassete, et elle vient d'estre défendue avec toutes les précautions nécessaires pour empescher qu'on y joüe » (« Eaux de Vichy », *Mercurie galant*, 1680, Première partie, pp. 293-294) ; « La Bassete et le Hoca en sont bannis, la prudence du Roy l'ayant ainsi jugé à propos pour le bien de ses Sujets » (article sur le palais de Versailles, *Mercurie galant*, Décembre 1682, p. 30).

Ce jeu a été très vite mentionné dans les documents de l'époque et surtout il a donné lieu à toute une littérature. La première mention française se rencontre, en contexte allemand, dans une lettre de la duchesse d'Orléans à la duchesse Sophie de Hanovre publiée par Ranke (1870, 2-3). Le jeu lui-même fait, quelques années plus tard, l'objet d'une publication par un mathématicien, Joseph Sauveur, dans le *Journal des Savants* du 13 février 1679 (Sauveur 1679) et, la même année, d'un roman intitulé *La noble vénitienne ou la Bassette. Histoire galante*, roman allégorique où les termes du jeu deviennent des noms de personnes qui figurent l'histoire de ce jeu et de son introduction en France (Prechac 1679). En prologue et en postface les termes et les règles du jeu sont explicités. A cette date, le jeu est si bien acclimaté en France qu'une description de Venise, parue en 1680, décrit la place qu'il y prend, mais ne sent pas le besoin de détailler ses règles (Saint-Didier 1680, 371-372). Enckell (DatLex² 38, 306-7) a repéré quelques termes du jeu dans le discours d'un personnage nommé « le fou de la bassette » dans une comédie de Poisson, créée en 1681. L'année suivante est paru anonymement à Paris un nouveau roman consacré à ce jeu : *Les Desordres de la Bassette. Nouvelle galante* (= Desordres 1682). Deux autres mentions détaillées remontent à cette même époque, mais sont plus difficilement datables. Dans ses recherches sur les probabilités, Leibniz s'est intéressé à ce jeu et ses papiers contiennent quelques fragments à ce sujet, rédigés en français, dont on suppose qu'il les a écrits lors de son séjour en France ou peu après, vers 1678/1679. Ils ont été édités récemment, notamment par Marc Parmentier (Leibniz 1995, 211-238). Saint-Evremond (1693, 95-101), quant à lui, a mis ce jeu en comédie : « Parodie de l'Opera de Rolland, sur les Joïeurs et Joïeuses de Bassete de la Banque de Mad. Mazarin ». La première publication est de 1693, mais, pour cet auteur qui ne publiait pas lui-même ses écrits, la composition est certainement antérieure, toutefois postérieure à 1685, date de l'opéra de Roland, musique de Lulli et livret de Quinault, qu'il parodie. Mais sa connaissance du jeu remonte à la période où il se plaint dans ses lettres de la passion de Madame de Mazarin pour la bassette, entre 1677 et 1682. Enfin, en 1690, Eustache Le Noble, dans l'un de ses Dialogues sur les affaires du temps, fait un bref tableau du jeu et en mentionne quelques termes (Le Noble 1690, 7). A partir de cette date, les dictionnaires prennent le relais et enregistrent la terminologie du jeu, qui en une quinzaine d'années se sera ainsi banalisée, de la Cour de France jusque dans toute la bonne société de l'époque.

Conformément à son origine la terminologie de ce jeu comporte un certain nombre d'italianismes, reconnus ou non. Passons en revue quelques termes typiques de ce jeu et dont la fortune a été plus ou moins durable dans le lexique français. N'est-il pas significatif de trouver la plupart des termes équivalents, d'un jeu introduit en France par des Vénitiens, sous la plume d'un auteur vénitien du 18^e siècle, Goldoni ? Voici un échange qui rassemble en quelques phrases plusieurs correspondants des termes français que nous allons examiner :

- « Pantalone. (Oh, che-baron!) Dime un poco, te faccio una confidenza. Vorave veder de cavar le spese, in qualche maniera. Metteremo dei taolini, taggierò alla bassetta, e vorave che in maschera ti me stassi arente a farne da groppier, te ne intendistu de bassetta? / Truffaldino. Sior sì, la lassa far a mi, e la taggia liberamente. Ai ponti ghe tenderò mi. So cossa che l'è el più, el paroli, el sette a levar, la segunda, la fazza, la sonica, el

ponto in marea; so tutto, la se fida de mi. » (« La banca rotta o sia il mercante fallito », Acte 3, scène 1).

Evidemment cette terminologie italienne est ici attestée plusieurs décennies après la terminologie française et on pourrait y supposer des emprunts au français. Mais il est évident, et établi depuis longtemps pour certains, que quelques-uns des termes français sont d'origine italienne. Les plus clairs sont les emprunts de mots.

1) Frm. *alpiu* m. « marque qu'on fait à sa carte, au jeu de la bassette, pour indiquer qu'on double la mise » (dp. 1689, TLF s.v. *alpion* ; FEW 9, 103a, *plūs*).

• « St. Germain den 16. November 1674 [...] Es ist so Ein abscheulich geraß hir in dießer Kammer daß ich nicht weiß waß ich schreib den Monsieur sitzt dar undt spilt à la bassette mitt 10 oder 12 Personen, also daß ich ahn statt waß ich sonst schreiben will, schir nichts anders setzen kan als, *albiu*, va, undt la face, den sonst höre ich nichts, hergegen aber dieße 3 wortter ruffen gott lob 10 Personen all auff Einmahl mitt solcher stärke daß Es nicht weniger geraß macht alß (ohne vergleichung) alle die par force hunde womitt ich heüte mitt dem König den haßen forcirt habe » (Ranke 1870, 2-3) ;

• « Perdre dix Alpiens ? être facé neuf fois [...] » (1681, Poisson, *DatLex*² 38, 306-7) ; « Après avoir perdu son argent, son crédit, / Il fit un Alpiu de son reste d'esprit, / Il fut facé[...] Perdre dix Alpious ? estre facé neuf fois ! » (Poisson 1687, 135-136 [nouvelle édition du même texte]).

L'emprunt à l'italien *alpiù* est évident, cf. FEW et TLF. Il est enregistré dans la lexicographie à partir de 1706 : « Les mots de la bassette, sont, le banquier ou tailleur, alpin [sic], face, livre, leva, poste, paroli, etc. » (Rich 1706—1732 s.v. *bassette*). La forme de ce xénisme correspondant au français « au plus », opaque pour des francophones, a toujours été hésitante, jusqu'au TLF qui a adopté comme lemme *alpion*. A l'époque contemporaine, le terme est devenu un terme d'argot. La Châtre 1853 et Michel 1856 ont soutenu l'existence d'un argot *alpiou* m. « joueur clandestin » d'après un texte de Gherardi : « Quand on se voit nombre competant pour arborer l'étendart de la Bassette, on commence par s'assurer du Commissaire du quartier, qu'on engage, traitable ou non, à se transporter tous les jours en robe pour voir si la police est exacte parmi les Alpious et les Sept-et-le-va. » (« La cause des femmes. Comédie en trois actes... représentée pour la première fois ... le 26. Decembre 1687 » (Gherardi 1701, 16), mais ce sont des termes du jeu qui sont utilisés métonymiquement pour désigner le jeu lui-même. C'est seulement à partir du milieu du 19^e siècle que les dictionnaires d'argot signalent : argot *alpiou* m. « tricheur qui biseaute les cartes » (Delv 1866-Timm 1922), *alpion* (LarchNS 1889-La Rue 1894), en complétant les données de FEW 9, 103b. C'est l'un des points du jeu qui donne lieu à la tricherie depuis longtemps : « Il avoit à sa gauche une Joueuse de profession, fort appliquée à le tromper. Elle lui faisait des Alpious de province, sans trop de ménagement. Pour éviter tout bruit, il se contentoit, sans lui rien dire, de passer la main sur les cartes, et d'en ôter legerement et en passant les Alpious qui n'y devoient pas être. Elle s'emporta enfin, et soutint que sa carte étoit en Alpiou. » (Salvat 1708, 107).

2) Frm. *bassette* n.f. « ancien jeu de cartes ayant des ressemblances avec le pharaon et le lansquenet » (dp. 1679, TLF ; dp. 1674, <http://stella.atilf.fr/few/bassus.pdf>, 64).

• « St. Germain den 16. November 1674 [...] Es ist so Ein abscheulich geraß hir in dießer Kammer daß ich nicht weiß waß ich schreib den Monsieur sitzt dar undt spilt à la bassette mitt 10 oder 12 Personen [...] » (Ranke 1870, 2-3) ;

• « Supputation des avantages du banquier dans le Ieu de la Bassette » (Sauveur 1679, 38) ;

• Jean de Prechac, *La noble venitienne ou la Bassette. Histoire galante*, Paris, Claude Barbin, 1679 [« Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le 25. Janvier 1678 »] ;

• « On n'y joüe point d'autre jeu que la Bassette, laquelle avoit esté inconnuë en France jusques à present, mais depuis que M. Justiniani Ambassadeur de la Republique, l'a introduit à Paris; il y est devenu si commun, qu'il seroit inutile de le vouloir faire connoistre: on la jouë neanmoins à Venise, avec cette différence, que ny le Noble qui taille, ny les Masques qui joüent, ne disent mot [...] » (Saint-Didier 1680, 371).

C'est un emprunt d'it. *bassetta* f. « gioco di carte d'azzardo (dal sec. XIV) » (LEI 5, 42, BASSUS) qui n'est pas signalé dans les dictionnaires bilingues avant 1681, cf. « bassetta, une sorte de jeu aux cartes » (Duez 1671, 128 = même texte Duez 1678, 128) ; « joüer à la bassette giuocare alla bassetta » (Veneroni 1681, 219). Dans la décennie précédente, c'est un phénomène de la Cour parisienne.

3) Frm. *paroli* n.m. « « enjeu représentant le double de la mise antérieure, après un gain » (dp. 1640, Oudin, TLF ; FEW 7, 635a, *parare*, qui attribue par erreur la première attestation à OudC).

• « L'Abbé a mis une pistolle sur le sept, apres qu'il la [sic] gagnée, il retrouse le coin de sa carte pour marquer qu'il jouë la poste, et ce qu'il vient de gagner, on appelle cela Alpiu, qui est proprement paroli, s'il gagne il retire sa pistolle, et le Banquier luy en paye encore trois autres [...] Le Comte Dalpiu, c'est encore un terme du jeu, dont on se sert quand on à [sic] gagné ce qu'on avoit mis sur une carte et lors qu'on veut hazarder : on laisse ce qu'on à déjà mis, et en retroussant l'extremité de la carte, on dit Alpiu, si l'on gagne l'on retire ce que l'on a mis, et pour dix pistolles on vous en paye trente, c'est proprement le paroli » (Prechac 1679, A5v et 119) ;

• « Dans la Bassette de Madame Gendrille, le Banquier tailloit un jour le plus heureusement du monde ; il ne perdoit point de Sept et le va, rarement le paroli et ruinoit ainsi les pontes. » (Desordres 1682, 1) ;

• « Quelle plus digne mort que d'être enseveli, / Après avoir gagné quelque gros paroli ! » (septembre 1682, Saint-Evremond 1968, 14) ;

• « Quand le pointeur a gagné, il dépend de lui de se faire payer, s'il veut peut-être quitter ce point, ou bien s'il le veut garder, de laisser différer le paiement en marquant la carte, et disant paroli, se fiant à la parole du banquier. » (Leibniz 1995, 227) ;

• « Les mots de la bassette, sont, le banquier ou tailleur, alpin [sic], face, livre, leva, poste, paroli, etc. » (Rich 1706—1732 s.v. bassette).

Terme de jeu emprunté à l'italien depuis 1640 et passé dans des locutions de la langue courante, avant même l'introduction du jeu de la bassette en France : *faire paroli* à (qqn, qqc.), *donner/rendre le paroli* à (qqn.) « égaler, renchéir sur (quelqu'un, quelque chose) » (cf. « Quoi que vous me disiez de cette dame, je vous en ferai un paroli à notre premiere vûë » (1672, Bussy-Rabutin, Frantext). A noter que Leibniz l'interprète fausse-

ment par *parole*, alors qu'en italien c'est originellement un syntagme, « zuss. von *paro* « ich mache einen einsatz im spiel » und entweder dem pron. *li* oder dem adverb *lì* » (FEW 8, 636a).

4) Frm. *poste* n.f. « l'envi (au quinquenove) » (Oud 1640—Trév 1771) (FEW 9, 165a) ; manque TLF.

- « L'Abbé a mis une pistolle sur le sept, apres qu'il la [sic] gagnée, il retrouve le coin de sa carte pour marquer qu'il jouë la poste [...] s'il gagne il retire sa pistolle, et le Banquier luy en paye encore trois autres, quelque fois après qu'il a gagné Alpiu, il veut faire le sept et le va, c'est beaucoup hazarder ; Mais aussi quand il reussit, on luy paye sept fois, et vous retires toûjours vostre poste [...] le Banquier ne paye point la derniere carte, par exemple le Cavalier qui avoit gagne [sic] sur le Valet a fait Alpiu, la derniere de toutes les cartes qui viennent este [sic] le Valet, le Banquier ne le perd pas ; Mais paye simplement au Cavalier sa poste, parce qu'il l'avoit déjà gagnée [...] » (Prechac 1679, A 5v et A 6) ;

- « Les mots de la bassette, sont, le banquier ou tailleur, alpin [sic], face, livre, leva, poste, paroli, etc. » (Rich 1706—1732 s.v. bassette).

Emprunt d'it. *posta* « mise » (cf. FEW 9, 167a) antérieur à l'introduction du jeu de la bassette en France, mais qui a été éphémère en français.

5) Frm. *sonica* (FEW 12, 98b, *sõnare* ; manque TLF ; Enckell DatLex² 38, 306-7).

a) Frm. *sonica(t)* n.m. « (t. du jeu de bassette) carte qui vient le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre » (Lar 1875—1923).

- « Perdre dix Alpions ? être facé neuf fois [...] La paix, les Sonicats... » (1681, Poisson, DatLex² 38, 306-7) ;

- « Je ne tuois personne : mais à grand'peine disois-je mon bréviaire ; et plus d'une fois j'ai quitté le jeu pour aller débrider vespres, et puis retourner quêter un sonica. » (CHOISY, François-Timoléon de, Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686, 1687, p. 160, Frantext).

b) Frm. *sonica* adv. « au plus tôt qu'une carte puisse venir dans le jeu pour faire gagner ou pour faire perdre » (Ac 1718—DG).

- « Voila, dit-on, un deux qui a perdu trois fois il ne perdra pas quatre, le ponte croit avoir fait merveille en le trouvant, et y met avec une espece d'assurance le reste, il est facé ou perd sonica ; alors quelle rage, quel desespoir » (Desordres 1682, 84).

c) Frm. *sonica* adv. « aussitôt, immédiatement ; à point nommé, justement, précisément » (1706—1788, DatLex² 38, 307 ; Frantext ; DuPineauR 372 s.v. soniea [à corriger] ; TraLiPhi 28, 120 ; Ac 1718—DG).

- « Voyant ses yeux sans mouvement / Attachés sur le firmament, / Bien près de perdre la lumiere, / Qu'enfin elle tire à la biere, / Prenant son tems mais Sonica, / Sa seule confidente Acca / Elle apostropha de la sorte : [...] (Moreau 1706, 265).

d) Frm. *payer sonica* loc. verb. « payer comptant » (1771, Diderot, Frantext).

- « [...] item le 24^e de la finance à payer sonica aux parties casuelles [...] » (1771, Diderot, Frantext ; exemple daté de ca. 1742, FEW 12, 98b).

e) Argot *sonica* n.m. « argent ».

• « On donne vulgairement à ce précieux métal, des noms plus bizarres les uns que les autres. Voici les principaux : de l’Aubert ; du Baume ; de la Mazille ; du Sonica ; des Sonnettes. Tous ces mots servent alternativement à désigner l’or, l’argent, le cuivre, en tant que ces métaux sont monnoyés, et qu’ils ont une valeur nominale. » (BL 1808 s.v. argent)².

Déclaré ‘d’origine inconnue’ par le DG et classé par le FEW sous *sōnare* (12, 98b) avec une justification dubitative dans la note 9: ‘Wohl burleske bildung mit dem spanischen suffix *-ica*. Nach dem klingen von münze auf dem steinernen tisch. Vgl. d. *mit kliegender münze*. Oder ist vom verbum auszugehen, das im occit. auf *-icá* gebildet wurde ? Dann wäre dieses durch einen zufall Diderot und Rousseau bekannt geworden und es wäre in ihrem kreis dazu die familiäre rückbildung geschaffen worden’. Le terme de jeu est employé par Goldoni comme un substantif féminin (cf. ci-dessus). Il est attesté en vénitien aussi comme tel: « *sōnica* s. f. T. fam. Grida ; Lamento ; Querela ; Nenia, V. SOLFA. / In altro sign. Lungheria ; Sciloma ; Lungagnola ; Bibbia, Lunga e seccagginosa diceria che fa venir sonno, dal che è probabilmente detto *Sonica* [...] » (Boerio, Giuseppe, *Dizionario del Dialetto Veneziano*, Venezia, Santini, 1829, p. 600). Le rapport entre le terme de jeu et ce substantif du vénitien reste à éclaircir, mais il faut bien constater que le mot français ne peut pas être une formation autochtone et qu’un emprunt au vénitien ne surprend pas pour un terme d’un jeu d’origine vénitienne. Le français traite l’emprunt comme un oxyton, ce qui entraîne le changement de genre, et même ponctuellement la graphie en *-at*, par l’insertion dans la collection des substantifs en *-icat*.

D’autres termes du jeu représentent des emprunts sémantiques :

6) Frm. *face* n.f. « première carte que découvre celui qui tient la banque, au jeu de la bassette » (dp. Ac 1740, FEW 4, 355b ; Ac 1798, TLF).

• « St. Germain den 16. November 1674 [...] Es ist so Ein abscheulich geraß hir in dießer Kammer daß ich nicht weiß waß ich schreib den Monsieur sitzt dar undt spilt à la bassette mitt 10 oder 12 Personen, also daß ich ahn statt waß ich sonst schreiben will, schir nichts anders setzen kan als, albiu, va, undt la face, den sonst höre ich nichts, hergegen aber dieße 3 wortter ruffen gott lob 10 Personen all auff Einmahl mitt solcher stärke daß Es nicht weniger geraß macht alß (ohne vergleichung) alle die par force hunde womitt ich heüte mitt dem König den haßen forcirt habe » (Ranke 1870, 2-3) ;

• « Que les faces diminuent l’avantage du Banquier car il y pert un tiers [...] On en a fait une Table, dont l’usage est de sçavoir de quelle manière les avantages du Banquier augmentent lors que la face est passée [...] » (Sauveur 1679, 41 et 43) ;

• « Apres que le Tailleur a renversé ses cartes, la premiere qui paroît est un cinq, la Dame qui a mis trois pistoles sur le cinq, n’en perd que deux, et le Tailleur luy rend la troisieme, quelque fois elle veut remettre encore sur le cinq, et si le cinq vient la premiere carte, elle ne perd encore que les deux tiers, et on appelle cela les Faces ; Mais après qu’on a tiré deux cartes sans que la vostre soit venue vous perdés, ou vous gagnez tout. » (Prechac 1679, A 4v) ;

2. Pour ce sens, cf. [frm.] *espèces sonnantes* « monnaies d’or, d’argent » (seit Ac 1718, FEW 12, 98a) ; [frm. *sonnette*] « pièce de monnaie » (1773, Br 9 ; BL 1808—Del 1896) (FEW 12, 100a).

• « Et votre Ame attentive à la carte qui passe, / Tremble secretement du peril de la face » (septembre 1682, Saint-Evremond 1968, 12).

• « Le premier point de la premiere paire qui se decouvre apres qu'on a mis sur un point et que le banquier l'a accepté; s'appelle la Face, et le banquier au lieu de gagner le point entier, ne gagne que deux tiers de ce qu'on a mis; au lieu que si le second point de la premiere levée est celui qu'on a mis, le joueur gagne. De sorte qu'effectivement la face est un desavantage du banquier. (Leibniz 1995, 232 ; autre exemple p. 227).

D'où : Frm. *facer* v.tr. « amener la carte (face) sur laquelle un joueur a mis son argent, au jeu de basset » (dp. Ac 1740, FEW 4, 356a ; Ac 1798, TLF).

• « Cependant parce que l'avantage du Banquier seroit trop grand, on la [sic] diminué en faisant que lors qu'il gagne à la premiere main dans laquelle il peut gagner une carte découverte, il face pour lors, c'est-à-dire qu'il ne prend que les deux tiers de ce qui a esté couché sur cette carte, de sorte qu'il y perd un tiers. [...] Avantage du Banquier dās les mains qui restent à joüer quand la premiere ne face point. / Si la premiere est celle qui face il faut oster pour la face. / Reste pour l'avantage du Banquier dans les mains, dont la i. est une face. » (Sauveur 1679, 40 et 43).

• « Perdre dix Alpiens ? être facé neuf fois [...] » (1681, Poisson, DatLex² 38, 306-7) ; « Après avoir perdu son argent, son crédit, / Il fit un Alpiu de son reste d'esprit, / Il fut facé.[...] Perdre dix Alpius ? estre facé neuf fois ! » (Poisson 1687, 135-136 [nouvelle édition du même texte]).

• « MORIN. Ze suis prêt à tailler, puisqu'il plaît à ces Dames ; / Et dans la vérité ze suis né pour les femmes: / Cependant ze demande à tous une amitié ; / Qu'on ne me parle point de facer à moitié ; / Ze ne feray jamais ce tort à la Basete, / Z'aimerois mieux parbleu zoüer à la Comete, / Ou perdre mon Arzent au Dez, au Triquetrac... » (entre 1685 et 1693, Saint-Evremond 1709, 43).

Le verbe est une conversion française de *face* n.f. et celui-ci est un emprunt sémantique d'it. *faccia* f. « il diritto della carta da gioco » (dp. 1764/1766, Verri, Battaglia : « il tagliatore per più di venti tagli ha continuato a dare la faccia vecchia »), déjà attesté chez Goldoni : « Truf. Sior sì, la lassa far a mi, e la taggia liberamente. A i ponti ghe tenderò mi. So cossa che l'è el più, el paroli, el sette al levar, la segunda, la fazza, la sonica, el ponto in marea; so tutto, la se fida de mi. » (1741, « La banca rotta o sia il mercante fallito » (acte 3, scène 1). Quoique les attestations soient d'abord françaises, le fait que ce terme soit propre au jeu de la bassette suffit pour qu'on ne lui cherche pas une autre origine. Il est enregistré par la lexicographie française depuis 1706 : « Les mots de la bassette, sont, le banquier ou tailleur, alpin [sic], face, livre, leva, poste, paroli, etc. » (Rich 1706—1732 s.v. bassette).

7) Frm. *livre* n.m. « 13 cartes qu'on donne à chaque ponte (jeu de bassette) » (Rich 1706, bassette—Trév 1771, FEW 5, 297a) ; manque TLF.

• « Celui qui taille qu'un nomme Banquier ou Tailleur a un Ieu entier de cinquante deux Cartes, et ceux qui ioüent contre luy ont chacun en main treize Cartes d'une couleur qu'on appelle le livre. Apres que le Tailleur a battu ses Cartes, les Ioüeurs découvrent devant eux telles Cartes de leur livre qu'ils veulent sur lesquelles ils couchent de l'argent à discretion » (Sauveur 1679, 39) ;

• « [...] il faut que celui qui tient les cartes, qu'on nomme le Banquier ou le Tailleur ait un jeu complet, et tous les autres qui jouent prennent chacun trize [sic] cartes, c'est-à-dire une carte de chaque façon [...] car ces treize cartes qu'on nomme un Livre, ne servent que pour marquer... » (Prechac 1679, A2v) ;

• « Les livres de bassete ont des autres la place » (1681/1682, Saint-Evremond 1968, 7).

Ce terme, propre au jeu de la bassette en français, est attesté en italien comme terme de jeux de cartes : it. *libro sciolto* « mazzo di carte da gioco » (av. 1588, Sassetti) ; *libro del quaranta* « mazzo di quaranta carte da gioco » (av. 1704, Menzini, tous deux Battaglia).

8) Frm. *paix* n.f. « manière significative de plier sa carte, au jeu du pharaon » (AcC 1838—Lar 1874, FEW 8, 92a) ; manque TLF.

• « Le Cavalier qui aura gagné dix pistoles, qu'il avoit mis sur le Valet ne veut plus rien hazarder du sien, mais il retire ses dix pistoles et joue seulement les dix qu'il vient de gagner, on appelle [sic] cela la Paix, par ce que s'il perd, il est quitte, et ne perd pas du sien, quelque fois lors qu'on a gagné la petite Paix, on hazarde la grande, qui n'est autre chose que le double de la petite ; tellement que le Cavalier qui avoit retiré ces dix pistoles, et qui gagne ensuite les deux Paix gagne quarante pistoles. [...] Il y a des Joüeurs qui aiment mieux l'Alpiu que les Paix [...] La grande et la petite Paix [...] sont des termes du jeu, la petite c'est lorsque vous avez mis dix pistoles sur une carte, vous les retirez [sic], vous jouez seulement ce que vous venez de gagner, et ainsi vous ne risquez rien du vostre. La grande Paix, c'est lors que vous jouez tout d'un coup ce que vous avez gagné en deux » (Prechac 1679, A 5, A 5v et 118) ;

• « Perdre dix Alpiens ? être facé neuf fois [...] La paix, les Sonicats... » (1681, Poisson, DatLex² 38, 306) ;

• « Son jeu n'est pas une foiblesse : / Par le moien du paroli, / Elle sauve le cœur d'une folle tendresse / Dont il pourroit estre rempli [...] / Si l'esprit quelquefois n'égayoit la sagesse, Par la paix et le paroli » (entre 1676 et 1688, Saint-Evremond 1968, 14).

C'est un terme propre au jeu de la bassette et à ses succédanés en français, mais dont le correspondant est attesté comme terme de jeu en italien par it. *pace* f. « Gioc. Pareggio » (1764/1766, Beccaria, Battaglia : « L'avidità dei puntatori fa che per mezzo dei 'paroli' e delle 'paci' la forza del giuoco si trasporti verso le ultime ventiquattro carte »), mais déjà chez Goldoni : « Con. Ho vinto il paroli . La pace al fante. La pace al fante. (con allegria saltando.) / Fer. Tenente, come va il giuoco ? (al conte.) / Con. Va bene. La pace al fante. Or ora lo banco. La pace al fante. Ho vinto il fante. Ho vinto il fante. Aspettate. La doppia pace al re. La doppia pace al re. » (« La guerra » Acte 1, sc. 1). Probable emprunt sémantique.

On rencontre aussi des calques :

9) Frm. *sept-et-leva* n.m. « coup qui rapporte sept fois la mise ».

• « Le Sept et Leva est un autre terme, dont on se sert après qu'on a gagné l'Alpiu, on retrouve les deux extrémités de la carte, et on fait le Sept et Leva, quand on le gagne

vous retirés vostre premier [sic] poste et on vous la paye sept fois. » (Prechac 1679, 119 ; autre exemple p. A5v) ;

- « Dans la Basette de Madame Gendrille, le Banquier tailloit un jour le plus heureusement du monde ; il ne perdoit point de Sept et le va, rarement le paroli et ruinoit ainsi les pontes. » (Desordres 1682, 1 ; autre exemple p. 89) ;

- « Quand on se voit nombre competant pour arborer l'étendart de la Basette, on commence par s'assurer du Commissaire du quartier, qu'on engage, traitable ou non, à se transporter tous les jours en robe pour voir si la police est exacte parmi les Alpious et les Sept-et-le-va. » (« La cause des femmes. Comédie en trois actes... représentée pour la première fois ... le 26. Decembre 1687 », Gherardi 1701, 16).

Sur le même modèle, on a : *Quinze et le va* n.m. « coup qui rapporte quinze fois la mise » ; *trente et le va* n.m. « coup qui rapporte trente fois la mise »

- « A la Cour on joüe souvent le quinze et le va, et le trente et le va » (Prechac 1679, A 5v).

- « Les mots de la basette, sont, le banquier ou tailleur, alpin [sic], face, livre, leva, poste, paroli, etc. » (Rich 1706—1732 s.v. basette)

Les dictionnaires français de Fur 1690 jusqu'à Lar 1933 ont enregistré un substantif masculin *va*, illustré par ces trois syntagmes, d'où l'analyse par le FEW de ce substantif comme une forme apocopée du terme de jeu frm. *vade* f. « mise au jeu » (dp. ca. 1540) : Frm. *sept et le va* « sept fois la vade » (Fur 1690—Lar 1933) [et note 11 : *va* wohl aus *vade* verkürzt], *va* « ce qu'on met au-dessus de la vade (au pharaon, etc.) » (Enc 1765—1872) (FEW 14, 118a). Il est conseillé de préférer l'autre étymologie proposée par Wartburg, qui envisage la locution et non pas le substantif qu'en ont extrait les dictionnaires : Frm. *sept et leuat* « se dit au pharaon et au trente-et-quarante pour exprimer 7 fois la 1^{ère} mise » Oud 1660 ; *sept-et-leva* (dp. AcC 1842 [qui ne donne pourtant que *sept et le va*]), *sept-et-lever* (1871-1875) (FEW 11, 480a) expliqué comme « entlehnt aus dem sp. *siete y llevar*, der oberflächlich und ohne verständnis französisiert wurde ». C'est le correspondant de l'espagnol contemporain *sieteleva* m. « en el juego de la banca, tercera suerte, en que se va a ganar siete tantos » (DRAE²² ; *siete levar* 1737, Autoridades) qui a été emprunté au 17^e siècle sous la forme qu'il connaissait alors : « sept et leuat, *siete y llevar* » (Oudin 1647) « *siete y llevar*, sept et leuat au jeu de la chance » (Sobron 1705, tous deux NTLE 8904). Mais le substantif a été aussi emprunté par l'italien : *giocare a sette e levare*, *fare un sette a levare* « fare una mossa azzardata » (Battaglia s.v. sette), qu'on trouve déjà chez Goldoni sous la forme *sette a levar* (« La guerra » Acte 1, scène 1 ; « La banca rotta o sia il mercante fallito » Acte 3, scène 1). Et la locution est déjà attestée en italien par Oudin en 1665³. Le terme du jeu de basette fait vraisemblablement correspondre à l'italien son équivalent déjà existant.

3. Cf. Oudin (1665, 422-424) qui fait équivaloir dans quatre phrases parallèles : en espagnol *siete y llevar*, en français *sept et leuat*, en allemand *siete y llevar* et en italien *sette e levar*. Il explique ainsi la locution : « Siete y llevar, sept et tirer ou emporter tout ; Nous disons aussi sept et leuat. i. sept fois la valeur de ce que l'on a couché, de façon que celui qui pousse le de perdant ce sept et leuat, perd sept fois autant que ce qu'on luy a couché au commencement et le gagnant il n'emporte pour tout avantage que la simple couche » (ibid. 542).

10) Frm. *taille* n.f. a) « distribution des cartes par le banquier depuis le moment où il prend la main jusqu'au moment où il la passe à un autre ; fait de tenir les cartes et jouer seul contre tous » (TLF s.d. ; manque FEW 13/1, 50a).

- « Mais plutôt, cher Morin, forcez cette canaille / D'adorer dans vos mains les vertus de la taille » (septembre 1682, Saint-Evremond, « Lettre à Madame la duchesse Mazarin », Lettres ; éd. Ternois, vol. 2, p. 17).

- « Mabile [...] D'un trouble violent je me sens agiter, / Et je n'espere point de remède à mes peines, / Morin dans ces vallons enchanta deux fontaines, / Dont l'une est pour la taille & l'autre fait ponter [...] » (entre 1685 et 1693, Œuvres meslées de Mr de Saint-Évremond, publiées sur les manuscrits de l'auteur. Seconde édition revue, corrigée & augmentée de la vie de l'auteur [par Des Maizeaux], Londres, Jacob Tonson, tome 3, 1709, p. 42).

b) « série complète des coups qui se suivent (au pharaon, trente et un, etc.) jusqu'à ce que le banquier ait retourné toutes les cartes du jeu qu'il a dans la main » (seulement dp. Fur 1690, FEW 13/1, 50a ; 1835, TLF)

- « L'on ne s'en tient pas là, il faut suivre ce deux, l'on emprunte de l'argent de toutes mains, où l'on se fait marquer, on le charge, et s'il en veut dire il perd encore quatre fois la taille suivante » (Desordres 1682, p. 84).

Pourrait être une simple conversion française du verbe *tagliar* (ci-dessous), mais la correspondance invite à y voir une adaptation d'it. *taglio* m. « Gioc. Divisione in due o più parti del mazzo di carte mescolate e successiva ricomposizione in modo che quelle inferiori siano collocate al di sopra, prima di procedere alla distribuzione » (av. 1790, Ortes ; déjà 1764/1766, Verri, Battaglia s.v. faccia : « il tagliatore per più di venti tagli ha continuato a dare la faccia vecchia », déjà chez Goldoni : « Lelio. Facciamo quattro tagli, e poi ce ne andiamo. / Tib. Se non volete giuocar voi, io vado in un altro casino. [...] Tib. Andiamo, o non andiamo? / Fior. Via, per due tagli andiamo » (« Il giuocatore » Acte 2, sc. 20).

11) Frm. *tailler* v.intr. « diviser un jeu de cartes en parties égales » (seulement dp. Fur 1690, TLF) ; « tenir les cartes et jouer seul contre tous (t. de jeu de cartes) » (seulement dp. Bossuet, FEW 13/1, 41a).

- « Après qu'ils ont mis ce qu'ils veulent joüer, celuy qui tient le jeu de cartes entier à sa main, qu'on nomme le Banquier et qui joüe seul contre tous les autres, méle ses cartes, après qu'il a meslé assez, il en prend une seule et taille ou coupe avec celle la, il renverse ensuite toutes les cartes qu'il serre entre les mains, et les tire deux à deux jusqu'à la fin, la premiere est pour le Banquier, la seconde pour les joüeurs [...] » (Prechac 1679, A3) ;

- « Celuy qui tient les cartes se nomme le banquier ou le Tailleur, parce qu'il taille ou coupe si vous voulez, mais tailler est le terme [...] » (ibid. 116) ;

- « [...] quelque simple que paroisse le jeu de la Bassette, il se trouve de ces Gentils-hommes si adroits à tailler, et si subtils à tirer les Cartes, que les plus clairvoyans y seroient trompez » (Saint-Didier 1680, 372) ;

- « un fou de bassete, derriere le Theatre. Je tailleray, Messieurs ; Messieurs, je veux tailler. / angelique. Je connois sa folie. En voila l'étiquette ; / Il parle de tailler, c'est ce Fou de Bassette. » Poisson 1687, 135 [mais la pièce elle-même, Les Fous divertissans, est de 1681].

• « Madame, je me mêurs » - « Vous taillerez, Morin ; / Expirer en taillant est une belle fin » (septembre 1682, Saint-Evremond 1968, 14) ;

• « ORIANE. Taillez donc que l'on mette. / MORIN. Mylord Douvre a paru, puis il s'en est allé ; / Et Mylord Feversham viendra-t-il ?, z'ay taillé » (entre 1685 et 1693, Saint-Evremond 1709, 44).

C'est un synonyme de *couper*, mais il est propre au jeu de la bassette, comme le disent explicitement quelques-uns des exemples ci-dessus. C'est un calque d'it. *tagliare* v. tr. « in taluni giochi di carte (in partic. d'azzardo) scoprire via via le carte finché compare quella vincente. Anche assol. » (dp. av. 1742, Fagiùdli, Battaglia), déjà chez Goldoni : « Pant. (Oh, che-baron!) Dime un poco, te faccio una confidenza . Vorave veder de cavar le spese, in qualche maniera. Metteremo dei taolini, taggierò alla bassetta, e vorave che in maschera ti me stassi arente a farne da groppier, te ne intendistu de bassetta? / Truf. Sior sì, la lassa far a mi, e la taglia liberamente » (« La banca rotta o sia il mercante fallito » acte 3, scène 1).

12) Frm. *tailleur* n.m. « celui qui taille, distribue les cartes comme banquier » (seulement dp. Fur 1690, TLF ; FEW 13/1, 44a).

• « Celui qui taille qu'on nomme Banquier ou Tailleur a un Ieu entier de cinquante deux Cartes, et ceux qui ioient contre luy ont chacun en main treize Cartes d'une couleur qu'on appelle le livre. Apres que le Tailleur a battu ses Cartes, les Ioüeurs découvrent devant eux telles Cartes de leur livre qu'ils veulent sur lesquelles ils couchent de l'argent à discretion » (Sauveur 1679, 39) ;

• « Apres que le Tailleur a renversé ses cartes, la premiere qui paroît est un cinq, la Dame qui a mis trois pistoles sur le cinq, n'en perd que deux, et le Tailleur luy rend la troisieme [...] » (Prechac 1679, A 4v) ;

• « A vôtre jeu fatal l'ame la plus sincere / De tromper le tailleur fait sa premiere affaire ; / Et le noble tailleur autant et plus loyal, / Sur l'argent du metteur fait un dessein égal [...] Tel est le vrai banquier : pour les nouveaux tailleurs, / Ils quitteront bien-tôt ou banque ou bonnes mœurs » (septembre 1682, Saint-Evremond 1968, 14) ;

• « MABILE. Mettez-vous là, Roy des Tailleurs, / Et n'allez pas jouer ailleurs » (entre 1685 et 1693, Saint-Evremond 1709, 43).

Terme spécifique du jeu de bassette, cf. « Les mots de la bassette, sont, le banquier ou tailleur, alpin [sic], face, livre, leva, poste, paroli, etc. » (Rich 1706—1732 s.v. bassette) qui est un calque d'it. *tagliatore* m. « giocatore che scozza il mazzo e distribuisce le carte » (dp. 18^e s., Goldoni, Battaglia).

13) Frm. *va v. intr. ind. prés.* 3 « prendre part au jeu »

• « St. Germain den 16. November 1674 [...] Es ist so Ein abscheulich geraß hir in dießer Kammer daß ich nicht weiß waß ich schreib den Monsieur sitzt dar undt spilt à la bassette mitt 10 oder 12 Personen, also daß ich ahn statt waß ich sonst schreiben will, schir nichts anders setzen kan als, albiu, va, undt la face, den sonst höre ich nichts, hergegen aber dieße 3 wortter ruffen gott lob 10 Personen all auff Einmahl mitt solcher stärke daß Es nicht weniger geraß macht alß (ohne vergleichung) alle die par force hunde womitt ich heüte mitt dem König den haßen forcirt habe » (Ranke 1870, 2-3) ;

• « Il y a treize cartes differentes, disoit-il, supposé que les pontes mettent sur les treize cartes differentes, il faut convenir que la penultième carte est déjà un profit seur pour le banquier parce qu'il ne peut pas perdre la dernière qui ne va pas. » (Desordres 1682, 17) ;

• « [...] outre le jeu dont se sert le banquier, on a d'autres cartes sur la table, et on y met là effectivement le point sur lequel on veut jouer, et de l'argent ou des marques dessus, qu'on veut jouer. Mais il dépend du banquier de tenir ou non, disant va ou non va [...] Le Banquier est obligé de dire va ou non va, avant que de renverser les cartes. [...] Quest. S'il est permis au banquier de differer son va, en sorte que le joueur y soit engagé, s'il a mis effectivement. Lors que la première carte d'une levée est découverte et que le joueur met dessus, et dit va la face, et que le banquier l'accepte, alors le joueur ne gagne point par cette levée quand la seconde carte seroit son point ce qui est juste par ce que le banquier ne sçaurroit gagner par cette même levée, [puisque] la première carte qui est pour lui, est déjà découverte. (Leibniz 1995, 226, 227 et 231-232).

Selon le FEW (14, 119 a, note 11 « *va* wohl aus *vade* verkürzt »), ce serait une forme apocopée de mfr. frm. *vade* f. « mise au jeu » (seit ca. 1540), lui-même « entlehnt aus it. *vada* « er möge gehen » (nämlich der spieleneinsatz) » (ibid. 119a). Comme ni le sens ni le genre des deux mots ne concordent, cette explication ne convient pas. Elle résulte d'une confusion des lexicographes entre *va* et (*sept et*) *leva*, voir *sept-et-leva* (ci-dessus). Dans la description du jeu donnée par Leibniz, *va* est d'abord une forme verbale énoncée par le banquier et les joueurs, qui peut aussi être substantivée. Dans le texte des Desordres, la carte qui *ne va pas* ne compte pas dans le jeu. Le couple d'antonymes *va ou non va* exprime une affirmation pour accepter ou refuser, exactement comme dans les locutions attestées ultérieurement : frm. *va* « soit, j'y consens » (fam., seit Ac 1762) (FEW 14, 117a) et frm. *rien ne va plus* « [pour indiquer la fin des mises au jeu] » (dp. Prudhomme 1807, vii), et comme déjà chez Goldoni : « Ser. Via, tagliate, fate la banca. « [...] 2 Serv. « Mettete i punti, che ci sono, e non il quattordici. » Arl. « Va un zecchino a un punto » 2 Serv. « A che punto ? » Arl. « A quel punto che voli vu » 1 Serv. « Vole che vada al cinque, al sei ? » Arl. « Sì al cinque e al sei » 1 Serv. “Mezzo per parte ? » Arl. « Mezzo per parte. » 1 Serv. « (Oh, che babbuino! Quei denari son miei sicuramente. » (taglia, e sfoglia. » (« Il giuocatore », Acte 2, scène 17).

Cela fait donc, au total, treize correspondances entre italien et français, toutes vraisemblablement d'origine italienne.

Mais on rencontre aussi des termes de jeu de bonne ancienneté en français comme *main* n. f. « levée de cartes » (FEW 6/1, 286a, *manus*) et des termes qui ne sont pas propres à la bassette ou ne paraissent pas empruntés à l'italien :

– Frm. *banquier* n.m. « (t. de hoca) personne qui tient la banque » (seulement dp. Rich 1680, TLF = FEW 15/1, 63a). Il se rencontre presque au début dans la terminologie de la bassette, (Sauveur 1679, 39), mais le mot est antérieur : « Le Banquier de ce jeu doit estre au bout de la table, ayant devant soy et à la veuë des joueurs diverses pieces de monnoye d'or et d'argent pour payer sur le champ les gagnans » (Hoca 1674, 103).

– Frm. *crouper* v.tr. « assister (le banquier) au jeu de bassette, en se tenant derrière lui pour l'avertir des cartes et l'aider à recevoir et à payer » est un hapax : « Ouy, j'ai

crouppé des banquiers depuis deux heures après midy jusques à huit, depuis neuf heures jusques à une heure après minuit ; cela tous les jours » (Desordres 1682, 79). Mais cette conversion de *croupe* est une formation intermédiaire, préparatoire du substantif dérivé qui l'a supplantée presque aussitôt et qui est devenu international :

– Frm. *croupier* n.m. « celui qui se tient derrière le banquier, au jeu de la bassette, pour l'avertir des cartes, et pour l'aider à recevoir et à payer » (seulement dp. Fur 1690, TLF ; Trév 1721-Besch 1845, FEW 16, 417b) : « Elle aime le jeu, elle aime la Bassette, Leve une Bassette chez elle, tu en seras le banquier, elle en sera la croupiere. Je connois le Chevalier de Briere, Il a de l'esprit, il est joüeur de profession, il connoist tout ce qu'il y a de joüeurs à Paris, et il ne demande pas mieux que de trouver à s'associer avec quelqu'un dans une banque. Vous en ferez vostre ayde de croupier. C'est là vostre homme. Il vous amenera des joüeurs plus que vous ne voudrez » (Desordres 1682, 13-14). C'est la première attestation de ce terme de jeu promis à un bel avenir, car le correspondant it. *groppier*, qui est utilisé par Goldoni, semble emprunté au français.

– Frm. *doublet* n.m. « coup de tric-trac où les 2 dés amènent le même point » (dp. Rich 1680, TLF ; dp. 17^e s., FEW 3, 186b).

- « Que si la premiere et la seconde carte sont, par exemple des Rois (ce qu'on appelle doublets) le coup devroit estre nul, cependant le Banquier gagne ce qui a esté couché sur les Rois » (Sauveur 1679, 39) ;

- « Quand le même point se rencontre deux fois dans la même paire qu'on tire, l'inventeur du jeu a trouvé bon pour des raisons que le banquier gagnât. Ainsi le banquier a l'avantage des doublets » (Leibniz 1995, 227).

Correspond à it. *doppietto* m. « Gioc. Combinazione di due numeri uguali » (av. 1827, Foscolo, Battaglia), mais les datations et le fait que ce n'est pas une spécificité de la bassette ne permettent pas de déterminer s'il s'agit d'un emprunt sémantique.

Il est notable que cette littérature sur le jeu de bassette dans ses débuts fournit quelques premières attestations : *alpiou*, *bassette*, *croupier*, *doublet*, *face*, *facer*, *livre*, *paix*, *sonica*, *tailler*, *tailleur*, *va*. On voit que la terminologie du jeu est toute constituée dès qu'apparaissent les textes et que la plupart des termes vont se maintenir tant que ce jeu de cartes, sous les divers noms et formes qu'il va prendre, sera pratiqué. L'emprunte italienne est le plus souvent évidente.

C'est dans ce contexte qu'il faut examiner les dénominations du fait de miser, de la mise et des miseurs. Avant que n'apparaissent les termes qui vont s'implanter en français, les descriptions du jeu utilisent des termes déjà traditionnels, ou bien des emplois analogiques. Pour signifier « miser », on trouve :

- mfr. frm. *coucher* « mettre en enjeu » (dp. EustDesch, FEW 2, 906b-907a) qui est utilisé par Sauveur (1679, 39, 40) ;

- fr. *mettre* (dp. 13^e s., FEW 6/2, 188a) qui est employé par Prechac (1679, A 3, A 4, A 4v, A 5, etc.) ; Desordres (1682, 17, 84, 88) ; Poisson (1687, 136) ; entre 1685 et 1693 (Saint-Evremond 1709, 44) ; Leibniz (1995, 226, 232) ;

– frm. *charger un compte de qch* « y inscrire qch » (Widerh 1675-Ac 1878) est employé dans Desordres (1682, 68, 84) ;

– frm. *masser* est propre à Saint-Didier (1680, 372) : « celui qui joue peut masser telle somme qu’il luy plaît, sans que le Noble, qui taille, puisse y trouver à redire [...] ». Celui-ci paraît être une conversion de frm. *masse* f. « fonds d’argent d’une succession, d’une société » (seit Wid 1669, auch Sév) [...] frm. *masse* « l’ensemble de l’avoir dans une liquidation » (seit 1615, Kuhn), etc. (FEW 6/1, 442a), d’où : argot *masser* v.n. « payer » Delv 1867 ; mourmé *mazâ, -âie* « riche, richard », Morzine *mâsá*, terrt. *mazar*, bellau *massard, -a* (ibid.), plutôt que lié à it. *massare* v.intr. (Ant.) « lanciare la voce d’invito al gioco delle carte » (1618, Buanarroti il Giovane, Battaglia).

Pour le substantif signifiant la « mise », se rencontrent dans ces premiers temps :

– frm. *poste* f., emprunt antérieur à l’italien, comme on l’a vu ;

– frm. *mise* f. (dp. Cotgr 1611, FEW 6/2, 188b) se lit pour le jeu de la bassette à partir de 1708 (Montmort 1708, 77-78).

Enfin pour dénommer le « miseur », Saint-Evremond est le seul à risquer un dérivé agentif du verbe *mettre* qui n’a eu aucun succès : frm. *metteur* (qui manque en ce sens FEW 6/2, 189a) à deux reprises (septembre 1682, Saint-Evremond 1968, 14 ; entre 1685 et 1693, Saint-Evremond 1709, 42).

C’est seulement à partir de 1682 que les termes originaux apparaissent :

– *ponter* v. intr. « jouer contre le banquier » (seulement dp. Ac 1718, FEW 9, 161a = TLF).

• « Mabile [...] D’un trouble violent je me sens agiter, / Et je n’espere point de remede à mes peines, / Morin dans ces vallons enchanta deux fontaines, / Dont l’une est pour la taille & l’autre fait ponter [...] » (entre 1685 et 1693, Saint-Evremond 1709, 42 = Saint-Evremond 1693, 95) ; « MORIN. Ze sais, ou doit savoir, un peu mes interêts: / Il est vrai que ze pers à ponter [conter en 1693], ze l’avoüe ; / Mais ne pouvant tailler, il faut bien que ze zouë : / Que faire sans zouër ? que peut-on devenir? / Lire n’est pas mon fait. » (entre 1685 et 1693, Saint-Evremond 1709, 44 dont la variante est tirée de Saint-Evremond 1693, 100).

– *ponte* m. « miseur » (seulement dp. 1703, FEW 9, 161a, *põnëre* ; TLF).

• « Dans la Bassette de Madame Gendrille, le Banquier tailloit un jour le plus heureusement du monde ; il ne perdoit point de Sept et le va, rarement le paroli et ruinoit ainsi les pontes. » (Desordres 1682, 1 ; autres ex. pp. 14, 17, 67, 79, 84, 88, 89) ;

• « Par tout on pleure vôtre absence, / Hors chez les Banquiers, où l’on dit / Qu’il paroît beaucoup de confiance. / Le Ponte ici déconcerté / Va demandant à tout le monde, / Si l’appui des Metteurs s’est enfin absenté: / „N’aurons-nous plus, dit-il, d’autorité qui gronde / Un Tailleur insolent prêt à nous desoler; / Et, si nous le volons, qui fièrement réponde, / Et souëtienne les Droits qu’a le Ponte à voler ?” / Dix Femmes, comme Echos, répètent à la ronde, / En souëtinant les Droits qu’a le Ponte à voler » (Saint-Evremond 1706, 66-67).

- « l'un des joueurs (on les appelle pontes) » (Fur 1701 s.v. bassette) ;
- « Problème sur le Pharaon. / Déterminer généralement l'avantage du Banquier par rapport aux Pontes/ Les principales regles de ce Jeu sont [...] 4°. Que le Ban[5]quier gagne la mise du Ponte, lorsque la carte du Ponte arrive à la main droite dans un rang impair ; et qu'il perd lorsque la carte du Ponte tombe à la main gauche et dans un rang pair. » (Montmort 1708, 4-5).

– *pointeur* m. « miseur ».

- « Du jeu de la Bassette [...] (2) il sera bon de l'examiner de près, et de considérer les avantages ou désavantages tant du banquier qui tient contre tous, que du pointeur, c'est-à-dire de ceux qui jouent contre lui. [...] (4) Il est permis à chacun de mettre autant qu'il trouve bon sur quelque carte ou point que bon lui semble [...] Et pour cet effet outre le jeu dont se sert le banquier, on a d'autres cartes sur la table, et on y met là effectivement le point sur lequel on veut jouer, et de l'argent ou des marques dessus, qu'on veut jouer. [...] (5) Le Banquier après avoir mêlé les cartes et renversé le jeu en sorte que la dernière soit visible, les tire deux à deux. Et si le point sur lequel le pointeur a mis se trouve le premier dans la paire, le banquier [p. 227] tire l'argent qui a été mis dessus. Mais s'il est le second, le pointeur a gagné, et le banquier lui paie ce qu'il avait mis sur la carte. » (Leibniz 1995, 226-227).

C'est une dénomination qui, dans la documentation française, paraît propre à Leibniz.

– *ponteur* m. « miseur » (1866, Amiel, TLF).

- « Il faut être possédé de la fureur du jeu pour porter son argent à la redoute; Je veux bien croire qu'il y a des Nobles qui jouent noblement. Mais il y en a aussi qui font jouer de malheur. [273] Quoiqu'il en soit aucun homme sage ne risquera son argent quand il n'y auroit que l'avantage réel, que le Banquier a sur le Ponteur. Il y a nombre de petites tables, où le Banquier est assis, ordinairement avec sa Maitresse. Elle est toujours masquée et lui sans masque; On ne voit pas souvent plusieurs Ponteurs à une même table ; mais suivant le bonheur, ou le malheur, le Ponteur change. Les cartes, avec lesquelles on joue, font d'abord de la peine aux Etrangers, accoûtumez aux figures des cartes à la Française, puisqu'elles sont tout a fait différentes, et marquées comme les Tarocchi. » (Voiage 1736, 272-273).

- « D'abord le Banquier a toujours un avantage très-considérable. Les regles du jeu le favorisent jusques là. Ce qui leurre les Ponteurs, ou pour mieux dire les dupes, c'est qu'il arrive quelquefois de faire sauter une Banque » (Aubert de La Chesnaye Des Bois 1738, 173).

A date ancienne celui-ci n'apparaît que dans des descriptions du jeu tel qu'il se pratiquait à Venise. Lui correspond exactement it. *puntatore* s. m. « nel gioco d'azzardo, chi punta una certa somma » (dp. 18^e s., Battaglia 14, 970).

Il est clair que les substantifs synonymes, conversion du verbe ou bien dérivé agentif, reposent sur le verbe, même s'ils sont attestés un peu postérieurement. Et un correspondant de ce verbe est attesté chez Goldoni dans une didascalie : « (Don Fabio che taglia al faraone. Il Conte Claudio che punta al faraone. [...] Altre due uffiziali che puntano al faraone. Altri uffiziali che giuocano ad un altro tavolino.) » (« La guerra » Acte 1, scène 1).

Cette correspondance est redoublée par celle qui existe entre les noms de la carte sur laquelle on mise, le *point* de Leibniz (voir ci-dessus s.v. *pointeur*) et le *punto* qu'emploie Goldoni : « Arl. « Va un zecchino a un punto » 2 Serv. « A che punto ? » Arl. « A quel punto che volì vu » 1 Serv. « Vole che vada al cinque, al sei ? » (« Il giuocatore », Acte 2, scène 17). Et elle est triplée par la correspondance entre le *pointeur* de Leibniz et le *puntatore* de l'italien.

Si, en outre, on compare frm. *ponter* avec les termes du jeu équivalents dans d'autres langues, tels qu'esp. *apuntar* (DRAE²²) et angl. *to punt* (dp. 1712, mais déjà 1706 *punter* sb., 1704 *punt* sb., OED²), on obtient une gamme de variantes éclairantes. On doit aussi mettre en rapport le substantif *pointeur*, le correspondant de fr. *ponte* qui paraît propre, en français, à Leibniz, avec son synonyme all. *pointeur*, cf. « Die erste Karte, die der Banquier aufwählet, ist allezeit für ihn selbst, die andere aber für den Pointeur » (Jablonski 1767, 156, s.v. Bassette). Et ce dernier est un dérivé agentif de l'équivalent du verbe fr. *ponter*, all. *pointieren* (cf. « Beatrix. Bedienen wir uns eines leichten Spiels, Monsier Lelio, spielen wir Pharaon ? [...] Ihr könnt besser tailiern als ich. / Lelio. Aber sie haben sehr geschickte Finger, Madame, die Karte zu melieren, ich will pointiren [...] » (Kammerjungfer 1764, 40). Aussi bien le verbe all. *pointieren* que le nom d'agent all. *pointeur* sont d'évidents emprunts du français, comme l'essentiel des autres termes de ce jeu, qui prouvent que le fr. *pointeur* n'est pas une création que l'on devrait au génie de Leibniz, mais une forme française, concurrente de *ponte*, que celui-ci a très tôt supplantée, et qui s'insère entre le substantif *point* m. « carte sur laquelle on mise », qu'utilise Leibniz, et le verbe **pointer*, intermédiaire entre les deux substantifs *point* et *pointeur*, qui est la source d'all. *pointieren*.

On voit que cette liste de correspondances entre les verbes signifiant « miser » ne peut pas remonter à autre chose qu'ait. *pontare*, it. mod. *puntare*, mlt. *punctare*, soit trois formes du même radical, pour les ramener, comme on le doit, à une même origine. Les données italiennes avec ce même sens sont postérieures, si l'on en juge d'après Battaglia, mais, comme l'essentiel du vocabulaire de ce jeu est emprunté à l'italien, il n'y a pas d'autre solution possible que d'y voir un emprunt à l'italien, à ranger dans le FEW sous une nouvelle section II. 9. de l'article *pūctum* (FEW 9, 594a). Le cas de *ponter*, durable, et **pointer*, provisoire, illustre deux des possibilités d'adaptation du radical italien qu'a connues, par exemple, it. *puntiglio* avec : mfr. frm. *pointille* f. « dispute sur un sujet très léger, chose de rien ; vaine subtilité » (dp. 1571 ; aussi Pasquier ; 'vieux' Fév 1788), *pointille* (Montaigne ; Cotgr 1611), *puntille* Bassomp 3, 112, *punctille* Oud 1660 (FEW 9, 594a). Ainsi, avec la famille lexicale française, une fois toutes variantes cumulées, *point* s.m. « carte sur laquelle on mise », *ponter*/**pointer* v. tr. « miser » et *pointeur*/*pondeur* s.m. « miseur », on a l'exacte correspondance de la famille italienne *punto*, *puntare* et *puntatore*. Mais le français n'en a conservé que le verbe *ponter*, dont il a tiré, par conversion, le nom du miseur, ayant abandonné toute dénomination pour la carte qui est l'objet de la mise. Voilà qui montre que les dénominations de Leibniz, les mêmes que celles qui se sont implantées en allemand, doivent s'être déterminées très tôt, dans la période au cours de laquelle nos documents n'attestent pour la mise, le fait de miser et le miseur que des dénominations traditionnelles, avant que ne s'installe, à partir de 1682, le couple : *ponter*

v. et *ponte* s. m. qui est une réorganisation française de la famille lexicale italienne. En français contemporain, ne subsiste plus, sous des sens secondaires (sur l'historique desquels voir TLF), que la conversion, *ponte*, qui est sans correspondant en italien et dont l'homonymie avec le terme du jeu de l'homme emprunté à l'espagnol a perturbé l'étymologisation.⁴

3. CONCLUSION

Il y a bien deux *ponte* étymologiques, dans les termes de jeux de cartes, l'un emprunté à l'espagnol *punto* du jeu de l'homme, l'autre dérivé de frm. *ponter* « miser » qui est un emprunt à l'italien *puntare* du jeu de la bassette. Mais si les étymons proches de ces deux *ponte* sont distincts, ils reposent néanmoins sur un étymon lointain identique, le latin *pūctum*. Les deux substantifs appartiennent au même champ lexical, celui des termes de jeux de cartes, mais la liaison sémantique entre eux ne pouvait être sensible qu'à ceux qui connaissaient les deux langues auxquelles ils avaient été empruntés : la séparation entre les deux termes est concomitante de leur diffusion en français. Mais il n'est pas sûr qu'elle soit constitutive de leur formation. La connaissance de l'espagnol et de l'italien n'était pas une rareté à cette époque. La concurrence entre les radicaux *pont-* et *point-* pour les termes du jeu de bassette montre qu'il existait, au moins chez certains locuteurs, une conscience des correspondances entre italien et français. Si le radical *pont-* a seul été retenu, ne serait-ce pas que ceux qui en ont favorisé le choix ont voulu l'aligner sur celui du terme du jeu de l'homme emprunté quelques années plus tôt, parce qu'ils étaient parfaitement conscients de l'équivalence entre les radicaux espagnol et italien *punt-* ? L'homophonie entre les deux *ponte* serait alors la marque de leur apparentement pour leurs promoteurs, tandis que leur intrigante homonymie ultérieure aura été le signe de la méconnaissance de leur romanité par le public élargi qui s'est adonné à ces jeux de cartes diffusés depuis la Cour royale.

4. En conséquence, l'étymon *pōnēre* du FEW est non seulement dépourvu de pertinence pour le terme de jeu, mais toute la section I.1.a. de cet article, qui est censée regrouper les restes du verbe latin au sens de « poser, mettre », doit être déplacée soit dans d'autres sections de cet article, soit sous d'autres étymons, ce qui demanderait de trop longs développements pour être traité ici. Il suffit de dire que le point de départ que proposait Wartburg pour les termes de jeu : Agen *pounto* f. « mise au jeu » [...] Puiss. *pounto* « mise » (FEW 9, 161a et b) est, en réalité, emprunté au français, comme Lavel. Agen *pounto* f. « fait de pondre ; œufs pondus » (ibid. 162b), par une confusion, respectivement, de frm. *ponte* s.m. et *ponte* s.f.

BIBLIOGRAPHIE

Ne sont pas répertoriées dans cette bibliographie les abréviations qui sont référencées dans le FEW, voir :

WALTHER VON WARTBURG, *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Complément* ; 3^e éd. publiée par Jean-Paul CHAUVEAU, Yan GREUB et Christian SEIDL ; Strasbourg, Editions de linguistique et de philologie, 2010.

AUBERT DE LA CHESNAYE DES BOIS, François-Alexandre (1738) : *Correspondance historique, philosophique et critique entre Ariste, Lisandre et quelques autres amis*, tome 2. La Haye : van Dole.

BAUMGARTNER, Emmanuèle / MÉNARD, Philippe (1996) : *Dictionnaire étymologique et historique de la langue française*. Paris : Librairie générale française.

CIORANESCU, Alejandro (1987) : *Los hispanismos en el francés clásico*. Madrid : Anejos del Boletín de la Real Academia Española.

Desordres 1682 = [Anonyme] *Les Desordres de la Bassette. Nouvelle galante*. Paris : Quinet.

DRAE²² = Academia Española (2001²²) : *Diccionario de la lengua española*, 2 vol. Madrid : Espasa Calpe.

DUEZ, Nathanael (1671) : *Dictionnaire italien et François, bien curieusement reveu, corrigé et augmenté*. Lyon : Claude Bourgeat.

DUEZ, Nathanael (1678) : *Dictionnaire italien et François, bien curieusement reveu, corrigé et augmenté*. Genève : Samuel de Tournes.

Gherardi 1701 = *Le théâtre italien de Gherardi*. Amsterdam : Braakman, tome 2.

Hoca 1674 = « Le vray et fidelle jeu du hoca de Catalogne », *La maison academique contenant les jeux du piquet...* Lyon : Claude Langlois, 1674.

JABLONSKI, Johann Theodor (1767) : *Allgemeines Lexicon der Künste und Wissenschaften ; von neuern durchgesehen, verbessert und stark vermehret von Johann Joachim Schwabe*. Königsberg und Leipzig : Zeisens Witwe und Hartungs Erben.

Kammerjungfer 1764 = « Die Geschichte Kammerjungfer », *Sammlung neuer Schauspieler so wie sie auf dem Sebastianischen Schauplatz aufgeführt werden. Erster Band*. Augsburg : Eberhard Kletts.

LEIBNIZ, G. W. (1995) : *L'estime des apparences. 21 manuscrits de Leibniz sur les probabilités, la théorie des jeux, l'espérance de vie. Texte établi, traduit, introduit et annoté par Marc Parmentier*. Paris : Vrin, 1995.

LE NOBLE, Eustache (1690) : *La Loterie de Pasquin. IX. Dialogue sur les affaires du temps*. Basle : Eugene Tyrannomastix, 1690.

Méré 1674 = *Le jeu de l'homme*. Paris.

Méré 1679 = *Le jeu de l'homme*. La Haye : Pierre Hagen.

Méré 1682 = Antoine Gombaud, Chevalier de Méré (1682) : *Le Jeu de l'homme comme on le joue aujourd'huy à la Cour, & comme on le doit jouer par tout. Reveu, corrigé & augmenté en cette dernière edition*. Paris : Claude Barbin.

Méré 1695 = *Le Jeu De L'Homme, Comme il se jouë à present. Oder Beschreibung des L'Ombre-Spiels/ Auff die neueste Manier*. Halle : Simon Johann Hübner.

- Méré 1735 = *Le royal Jeu de l’Hombre et celui du Piquet, Augmentez de celui des Esc-hets, et d’un nouveau Jeu de l’Hombre, comme on le jouë presentement à la Cour et à Paris ; et autres nouvellement inventez.* Amsterdam : Louis Foubert.
- MONTMORT, Pierre Rémond de (1708) : *Essay d’Analyse sur les Jeux de Hazard.* Paris : Jacque Quillau.
- MORA CHARLES, María Sol de (1993) : « Leibniz y los dos problemas de Mere », *Llull* 16, pp. 241-264.
- MOREAU, Jaques (1706) : *La suite ou tome III. du Virgile travesty en vers burlesques de M. Scarron.* Amsterdam : Pierre Mortier.
- NTLE = Nieto Jiménez, Lidio / Alvar Ezquerra, Manuel (2007) : *Nuevo tesoro lexico-gráfico del español (s. XIV–1726)*, 11 vol. Madrid : Arco Libros.
- LOUDIN, Antoine (1665) : *Dialogues fort recreatifs composez en espagnol et nouvellement mis en Italien, Alleman et François.* Venezia : Paolo Baglioni.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1971) : *Nouveau dictionnaire étymologique du français.* Paris : Hachette-Tchou.
- Poisson 1687 = *Les Œuvres de Monsieur Poisson. Tome 2.* Paris : Guillain.
- PRECHAC, Jean de (1679) : *La noble venitienne ou la Bassette. Histoire galante.* Paris : Claude Barbin, [« Achevé d’imprimer pour la première fois, le 25. Janvier 1678 »].
- PRUDHOMME, Louis Marie (1807) : *Miroir historique, politique et critique de l’ancien et du nouveau Paris et du département de la Seine ; 3^e éd. considérablement augmentée.* Paris : Prudhomme fils, tome 2.
- RANKE, Leopold von (1870) : *Französische Geschichte, vornehmlich im sechzehnten und siebzehnten Jahrhundert. Sechster Band. Briefe der Herzogin von Orleans.* Leipzig : Duncker und Humblot.
- SALVAT, François (1708) : *Gasconiana, ou Recueil des bons mots, des pensées les plus plaisantes et des rencontres les plus vives des Gascons.* Amsterdam : François L’Honoré.
- Reversis 1665 = « Le Jeu du Reversis », *La maison des jeux academiques.* Paris : Estienne Loyson
- SAINT-DIDIER, Alexandre-Toussaint Limojon de (1680) : *La Ville et la Republique de Venise.* Paris : Guillaume de Luyne.
- Saint-Evremond (1693) = *Œuvres meslées de S. Evremont.* Paris : Claude Barbin.
- Saint-Evremond (1706) = Mr. De Saint-Evremond, *Œuvres meslées, publiées sur les manuscrits de l’Auteur.* Amsterdam : Pierre Mortier, tome 5.
- Saint-Evremond (1709) = *Œuvres meslées de Mr de Saint-Évremond, publiées sur les manuscrits de l’auteur. Seconde édition revüe, corrigée & augmentée de la vie de l’auteur* [par Des Maizeaux]. Londres : Jacob Tonson, tome 3.
- Saint-Evremond (1967) : *Lettres*, textes publiés avec introduction, notice et notes par René Ternois. Paris : Didier, vol. 1.
- Saint-Evremond (1968) : *Lettres*, textes publiés avec introduction, notice et notes par René Ternois. Paris : Didier, vol. 2.
- Sauveur, Joseph (1679) : « Supputation des avantages du banquier dans le Jeu de la Bassette », *Journal des Savants du 13 février 1679*, pp. 38-45.
- SEÑERI, Pablo (1694) : *El Christiano instruido en su ley. Discursos morales y doctrina-*

les... traducidos en Idioma Castellano por D. Juan de Espinola. Madrid : Juan Garcia Infanzon, t. 1.

Veneroni (1681) : *Le maitre italien.* Paris : Etienne Loyson, seconde éd.

Voiage 1736 = [Anonyme], *Voiage historique et politique de Suisse, d'Italie et d'Allemagne.* Francfort : François Varrentrapp, tome 1, 1736.

RÉSUMÉ

Les dictionnaires du français contemporain ou bien distinguent deux substantifs masculins homonymes *ponte* ou bien en font deux sens d'un mot polysémique, selon l'étymologie différente ou semblable qu'ils leur accordent. Ce sont des termes de deux jeux de cartes introduits en France au 17^e siècle, l'*hombre* depuis l'Espagne et la *bassette* depuis l'Italie. L'histoire du vocabulaire de ces jeux en français montre qu'ils ont donné lieu à deux séries d'emprunts distincts, de sorte que les deux *ponte* sont des homonymes: celui de l'*hombre* est emprunté à l'espagnol *punto* et celui de la *bassette* est tiré du verbe *ponter* « miser » qui est emprunté à l'italien *puntare*.

MOTS-CLÉS: Etymologie, emprunts.

ABSTRACT

French *ponte*, or association through differentiation

Dictionaries of Modern French either distinguish between two homonymous masculine nouns *ponte*, or treat this form as a case of polysemy with two related meanings, depending on whether one or two etymons are ascribed. These words are terms from two card games that were introduced into France in the 17th century, *hombre* from Spain and *bassette* from Italy. The history of the vocabulary used for these two games in French shows that they gave rise to two different series of borrowings, so that the two *ponte* word-forms are homonyms: the *hombre* one was borrowed from Spanish *punto*, and the other one, from the game called *bassette*, was taken from the verb *ponter* 'to stake, bet', which is a borrowing from Italian *puntare*.

KEY WORDS: Etymology, loanwords.